

**VILLE du FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 JUILLET 2019**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 12  
Procurations : 2  
Votants : 14*  
**PRESENTS**

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-six juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - Mmes DUTREICH Nicole - GOUNOT Cécile (arrivée à 21h10) - M. LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mme SCHOCRON Françoise.

**-ABSENTS**  
**EXCUSES**

M. DARAN Jacques.  
M. GRANIER Frédéric ayant donné procuration à Mme AMIEL France.  
Mme SENTENAC Danièle ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine.

**ABSENTS NON**  
**EXCUSES**

DROCOURT Angélique.  
M. FAUR Philippe.  
Mme GOUENNOU Stéphanie.  
M. MENIER Richard.

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mme MENDONÇA Anny est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 JUIN 2019**

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises lors du conseil municipal du 4 juin 2019.

Il demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur ce compte rendu. Mme CAPOUL demande qu'il soit procédé à la correction suivante :

« Mme CAPOUL regrette les propos de Mme AMIEL qui insinuent que seules les manifestations portées par le comité des fêtes peuvent porter préjudice au jardin. Toutes les autres manifestations ayant lieu au Picon sont concernées. »

M. le Maire précise aussi qu'en ce qui concerne le busage d'un fossé le long de la parcelle de M. LAHILLE, il convient de faire un dossier à la DDT car ce fossé est classé comme cours d'eau. Il propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu ainsi corrigé.

Le compte rendu de la réunion du 6 juin 2019 est adopté par 11 VOIX POUR 3 abstentions : Mme GOUNOT - MM. BOST - PELLETIER (absents au conseil du 4/06/2019)
---

M. le Maire demande ensuite à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour :

2019-49 : PRIX DE REVIENT D'UN ENFANT AUX ECOLES PUBLIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

2019-50 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES CHEMINS BUISSONNIERS

Demande acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

**2019-45 : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL**

Monsieur le Maire indique avoir reçu de la communauté de communes un courrier sur la question de la répartition des sièges au conseil communautaire dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux de 2020.

Ce courrier précise que conformément aux dispositions de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « **les communes, en lien avec leur intercommunalité, sont appelées à procéder avant le 31 août 2019, par accord local, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire** ». A défaut, ce sont les règles de droit commun qui s'appliqueront.

M. le Maire présente aux élus les hypothèses possibles de répartition des sièges et les enjeux en présence.

Il souligne que le bureau et le conseil communautaire proposent aux communes de reconduire l'accord local qui portera l'assemblée communautaire à 87 conseillers.

En fait certaines communes ont eu un siège supplémentaire par rapport au droit commun pour une meilleure représentation. Le Fousseret a trois représentants.

Cette proposition est celle qui se rapproche le plus de l'accord local approuvé en 2016 par les communes pour la composition du conseil communautaire issu de la fusion des 3 intercommunalités initiales (86 conseillers communautaires).

M. BOCHEREAU note que cet accord local n'apporte aucun avantage ni pour l'ancienne communauté de communes CCLT ni pour la commune du Fousseret.

**DOSSIER ADOPTE PAR 12 VOIX POUR  
1 VOIX CONTRE : M. BOCHEREAU**

**2019-46 : TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES**

Mme AMIEL rappelle à l'assemblée que, par délibération du 11 avril 2018, les tarifs des manifestations culturelles avaient été adoptés suite à la rénovation de la grande salle du Picon.

Elle propose de rajouter deux tarifs supplémentaires afin d'accueillir des spectacles de musique classique ou des concerts pour lesquels des tarifs plus élevés sont requis.

- Tarif plein : 15 € pour les adultes.
- Tarif plein : 10 € pour les adultes.

L'ensemble des tarifs serait libellé ainsi :

- Tarif plein : 15 € pour les adultes.
- Tarif plein : 10 € pour les adultes.
- Tarif plein : 8 € pour les adultes.
- Tarif réduit : 5 € pour les chômeurs, étudiants, enfants jusqu'à 16 ans, adultes selon le type de spectacles.
- Tarif super réduit : 3 € pour les enfants jusqu'à 16 ans, chômeurs, étudiants selon le type de spectacle.

Mme CAPOUL souhaite une meilleure lisibilité des tarifs car on ne sait pas bien à quel type de spectacle ils correspondent.

Mme AMIEL indique que l'application de tel ou tel tarif est décidée par la municipalité en fonction du spectacle. Ces tarifs s'appliquent aux manifestations culturelles mises en œuvre par la municipalité, dans les différentes salles de la commune et pas seulement sur la scène du Picon.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2019-47 : VOTE DES DROITS DE PLACE DE LA FOIRE 2019**

Monsieur Le Maire propose de délibérer sur les tarifs de droits de place, pour la foire agricole, artisanale et commerciale qui se tiendra les 7 et 8 septembre 2019. Ils sont les suivants :

TYPE D'EXPOSANT	LONGUEUR OU SURFACE	PRIX EN EURO POUR 2 JOURS	PRIX EN EURO POUR 1 JOUR
VIDE GRENIER / ASSOCIATIONS LOCALES	2 m	10 €	6 €
MATERIEL AGRICOLE PROFESSIONNELS	100 m <sup>2</sup>	60 €	40 €
	150 m <sup>2</sup>	70 €	45 €
MATERIEL AGRICOLE PARTICULIERS	1 matériel	10 €	5 €
	2 matériels	15 €	10 €
EXPOSANTS COMMERCANTS (hors Halle : rues et places) Pôle Bâtiment EXTERIEUR	2 m	30 €	20 €
Artisans d'art	Stand de 3 mètres	30 €	18 €
Pôle Bâtiment sous CHAPITEAU	2 m	50 €	40 €
CONCESSIONNAIRES DE VOITURES NEUVES (10 voitures maximum)		150 €	100 €
ASSOCIATIONS DU FOUSSERET	<b>FORFAIT : STAND ALIMENTAIRE ET/OU BOISSONS</b>	100 €	55 €
COMMERCANTS DU BOURG (hors terrasse permanente)	1 € / ml / jour		
PROFESSIONNELS BROCANTE	1 m linéaire	8 €	5 €

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2019-48 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE ET LA COMMUNE DU FOUSSERET**

Monsieur Le Maire annonce aux conseillers municipaux la mise à jour de la convention pour encadrer la mise à disposition de personnel communal au bénéfice de la communauté de communes Cœur de Garonne et plus particulièrement son service enfance et jeunesse. Cette convention court du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 décembre 2022. M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme Cécile GOUNOT rejoint le conseil municipal à 21h10.

### **2019-49 : PRIX DE REVIENT D'UN ENFANT AUX ECOLES PUBLIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

M. le Maire annonce que la commune facture des frais scolaires aux communes scolarisant des élèves au Fousseret. Les frais scolaires correspondent à la quote-part des frais de fonctionnement de ces élèves.

Il s'agit par la présente délibération d'approuver les modalités de calcul du coût de revient d'un élève et le principe d'une facturation de ces frais aux communes inscrivant des élèves aux écoles du Fousseret.

Pour l'année scolaire 2017/2018, les dépenses totales de fonctionnement de la maternelle et de l'élémentaire s'élèvent à 202 304,06 € pour un effectif de 254 enfants inscrits. Le prix de revient d'un enfant aux écoles publiques, pour cette année-là, s'élève à 796,47 €.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de facturer aux communes la participation aux frais scolaires sur la base du coût de revient d'un élève déterminé à 796,47 € pour l'année scolaire 2017-2018.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2019-50 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES CHEMINS BUISSONNIERS**

Mme AMIEL fait part de la demande de l'association les Chemins Buissonniers sollicitant une subvention destinée à équilibrer le budget d'une manifestation appelée parcours Astro bus 2019 qui se déroulera le dimanche 13 octobre 2019.

A l'occasion de ses 20 ans cette association rieumoise, affrète des bus partant de Toulouse et Rieumes afin de parler de sciences et de patrimoine tout en parcourant la communauté de communes Cœur de Garonne. Il s'agit de relier territoires urbains, péri urbains et ruraux en rêvant et se cultivant.

Un arrêt est prévu au Fousseret. Divers spectacles et animations ponctueront la sortie.

Mme AMIEL propose que la municipalité puisse encourager cette initiative qui vise à faire connaître le village aux habitants de Toulouse et de la communauté de communes Cœur de Garonne.

M. le Maire, s'il propose d'allouer une subvention de 300 € à cette association pour cette action, souligne toutefois qu'il s'agit d'une association extérieure à la commune et qu'on ne peut pas multiplier ce type de subvention.

**DOSSIER ADOPTE PAR 12 VOIX POUR  
2 ABSTENTIONS : Mme SCHOCRON - M. LAGARRIGUE**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Halle :** M. le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du chantier de la halle. Le sol est presque terminé. Ne restent désormais que le lot électricité ainsi que les finitions de charpente et de peinture. Les piétons devraient pouvoir marcher sous la halle autour du 14 juillet tandis que chantier serait livré pour la fin juillet 2019.

M. le Maire et M. BANULS ont rencontré M. RODRIGUEZ, la maître d'œuvre spécialisé en VRD, venu présenter l'avant-projet de rénovation de la place de la halle. Ils lui ont demandé d'affiner quelques détails afin de disposer d'un projet dessiné et chiffré pour le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Ainsi, le conseil municipal pourrait voter ce dossier. Les demandes de subventions seraient ensuite déposées auprès des financeurs.

**Ecole élémentaire :** M. le Maire fait part au conseil municipal de l'incertitude pesant toujours sur la fermeture d'une classe de l'école élémentaire, à la rentrée de septembre 2019. Il a envoyé un courrier à la DASEN. Les services académiques devraient procéder à un comptage des élèves en septembre afin de décider si le nombre de classes est maintenu à 7 ou abaissé à 6.

**Personnels :** M. le Maire annonce le départ en retraite d'Annie LAMARQUE ainsi que de Maryse CIEUTAT cet été. Les services devraient être réorganisés à l'occasion. Il annonce aussi que le contrat de l'électricien Jean Michel PARAYRE n'a pas été reconduit. Des agents du service technique seront invités à passer les habilitations pour pouvoir faire les interventions de premier niveau en électricité.

**Cantine :** M. le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une proposition de formation de la part d'une diététicienne. Cette dernière propose de sensibiliser les responsables du service cantine à la qualité nutritionnelle de la restauration scolaire. Il s'agit d'étudier la qualité des repas proposés et le respect des attentes réglementaires, dans un contexte où la place du repas est questionnée en termes de santé et d'environnement. La prestation proposée est d'un montant de 1200 €.

Mme GOUNOT trouve le montant du devis assez élevé et pense qu'il conviendrait de solliciter d'autres offres. M. PELLETIER dit que ce travail pourrait être intéressant à mettre en place avec la nouvelle équipe de cuisine à la rentrée 2020 pour un travail sur le long terme. Mme DUTREICH dit qu'un avis extérieur sera davantage pris en compte que des remarques issues des élus ou du conseil d'école. Mme CAPOUL dit qu'il est intéressant d'accompagner les équipes sur le long terme après un tel audit et de ne pas les laisser face à une feuille et des recommandations écrites. Elle demande si ce thème revient souvent en conseil d'école. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une préoccupation des parents d'élèves en effet. Il y a aussi des changements de réglementation.

M. BOST dit que ce travail sera intéressant si des préconisations précises sont faites à l'issue. Sinon les changements de pratique ne sont pas garantis dans la durée.

Au vu de ces observations, M. le maire propose de solliciter d'autres devis et demander davantage de précisions en ce qui concerne la prestation.

**Projet de territoire :** M. le Maire fait part de l'invitation, adressée aux conseillers municipaux par la communauté de communes, à participer à la présentation du projet de territoire Cœur de Garonne, le jeudi 4 juillet 2019, à 20h00, dans la salle municipale de Bérat.

**Rénovation parcelle du Picon :** M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a confiée à M. Frydman la rénovation de la salle de judo, du tiers lieu ainsi que l'homologation de la parcelle du Picon. Il indique que l'architecte a bien avancé sur ce dossier. La demande de permis de construire pourrait être déposée avant la Toussaint 2019.

**CACG :** M. le Maire fait part d'une réunion de restitution de l'étude de la CACG sur le projet de lac piscicole qui s'est tenue, en mairie, le 18 juin 2019. Le projet bien qu'intéressant semble coûteux. Il est nécessaire d'approfondir un éventuel plan de financement. M. le Maire ajoute que la CACG a aussi rendu l'étude sur la zone inondable de la Louge en amont et aval de Benque. Il apparaît, après des relevés nombreux et précis, que le projet de hangar de M. LAHILLE serait en zone inondable aléa faible. La DDT doit réétudier le dossier pour une éventuelle autorisation d'édification du bâtiment. Une demande de réécriture de la CIZI est demandée et pourrait être intégrée au plan local d'urbanisme.

**CCAS :** M. le Maire se réjouit de l'attribution d'une subvention importante la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour la deuxième tranche des travaux de rénovation du Foyer-Logements.

**Radio galaxie :** M. le Maire fait part des remerciements de Michel AUDOUBERT pour la subvention allouée à Radio Galaxie. M. AUDOUBERT rappelle que les ondes de la radio sont ouvertes aux associations fousseretoises désireuses de diffuser des messages à l'antenne.

**Zéro phyto :** Mme AMIEL souhaite relancer le projet de comité de pilotage (COPIL) destiné à mettre en œuvre les pratiques zéro phyto. Elle rappelle à l'assemblée que, dans les collectivités locales, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'épandage de produits phytosanitaires n'est plus autorisé. Les particuliers sont aussi concernés par cette interdiction. Il convient donc de trouver des alternatives au désherbage chimique. M. BOCHEREAU et Mme CAPOUL invitent les élus à associer la population à ces enjeux de protection de la nature qui concernent les collectivités, les entreprises et les habitants. Il y aura besoin de pédagogie.

Mme AMIEL demande si des élus seraient intéressés pour y participer. Mmes SCHOCRON, GOUNOT, DUTREICH, se proposent de participer à ce COPIL zéro phyto. Des employés et des habitants pourraient utilement compléter la composition de ce groupe de travail.

**Cinéma en plein air** : Mme AMIEL demande aux élus si certains pourraient venir prêter main forte pour l'installation de l'écran géant le samedi 13 juillet au soir.

**Journée Nettoyons la Nature** : M. le Maire annonce que l'opération « Nettoyons la Nature » est prévue le dimanche 29 septembre 2019, au matin. Il souhaite que les élus s'impliquent dans cette manifestation avec les jeunes de l'école, du collège et le tissu associatif. On pourrait nettoyer l'arrière du collège, les terrains de sport jusqu'aux tennis. Mme SCHOCRON se félicite de ce type d'opération et souhaite que des animations soient mises en place aux écoles sur ce thème du ramassage des plastiques, des déchets. Mme CAPOUL lui précise que des animations sont d'ores et déjà en place aux écoles sur la question du traitement des déchets, du tri, en partenariat avec la communauté de communes. M. le Maire se réjouit de ces initiatives et demande si des élus sont prêts à participer à la journée « Nettoyons la Nature » du dimanche 29 septembre 2019. Mmes MENDONCA SCHOCRON M. LIGONNIERE se disent intéressés.

**Participation citoyenne** : M. le Maire regrette qu'en dépit des appels à volontaires lancés auprès de la population une seule personne se soit déclarée intéressée par ce dispositif. Il invite les élus à sonder leurs proches pour trouver, au global, les 10 candidats nécessaires au bon fonctionnement de la participation citoyenne.

**Abbé Sicard** : Mme AMIEL annonce la commémoration en 2020 des deux cents ans de la mort de l'abbé SICARD. A cette occasion, la commune souhaite organiser un week-end de manifestations diverses en association avec les associations de sourds et muets mais aussi Histoire et Patrimoine et la communauté de communes Cœur de Garonne. Un groupe de travail se met en place dès cette année pour préparer cette commémoration.

**Tour de France** : M. le Maire donne les dernières précisions du passage du Tour de France au Fousseret, le jeudi 18 juillet 2019 et espère que cette journée sera la plus festive possible.

**Qualité de l'air** : M. BOCHEREAU attire l'attention sur le renforcement de la réglementation de la qualité de l'air dans les établissements scolaires, dans les années à venir. Il indique qu'il conviendrait de faire un contrôle avant 2023 car, après cette date, les normes seront durcies de manière drastique. Le laboratoire départemental peut être sollicité pour ce type de contrôles. M. le Maire précise que le dossier a été confié à M. BOURDEIL, malheureusement absent pour le moment.

**Plan canicule** : Mme AMIEL fait part des actions menées par des élues pour apporter, à leur domicile, soutien et fraîcheur aux plus fragiles des Fousseretois. Le plan restera activable tout l'été selon les alertes préfectorales.

M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 4 septembre 2019, en raison de la tenue d'un conseil communautaire le mardi 3 septembre. La convocation sera envoyée fin août.

La séance est levée à 22h45.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	

M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	ABSENT EXCUSE
MME DROCOURT ANGELIQUE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT NON EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT EXCUSE PROCURATION A MME AMIEL
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT NON EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELE	ABSENTE EXCUSE PROCURATION A MME CAPOUL